CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tillov, BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX

Téléphone: 03.44.45.17.57

Fax: 03.44.45.04.25

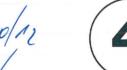
Commune de **MONS EN LAONNOIS**

ARRIVÉ 18 JAN. 2013 le CONTRÔLE DE L ÉGALITÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération en date du : $\frac{30}{10}$





ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 - EN ZONE UA	3
⇔ Parcelle n°144 située au lieu-dit « l'Eglise »	
CHAPITRE 2 - EN ZONE 1 AUh	4
A - Secteur situé au débouché du lotissement de l'allée du Sart l'Abbé	4
B - Secteur situé à l'arrière de la rue de la Canotte	5
AN .	

INTRODUCTION

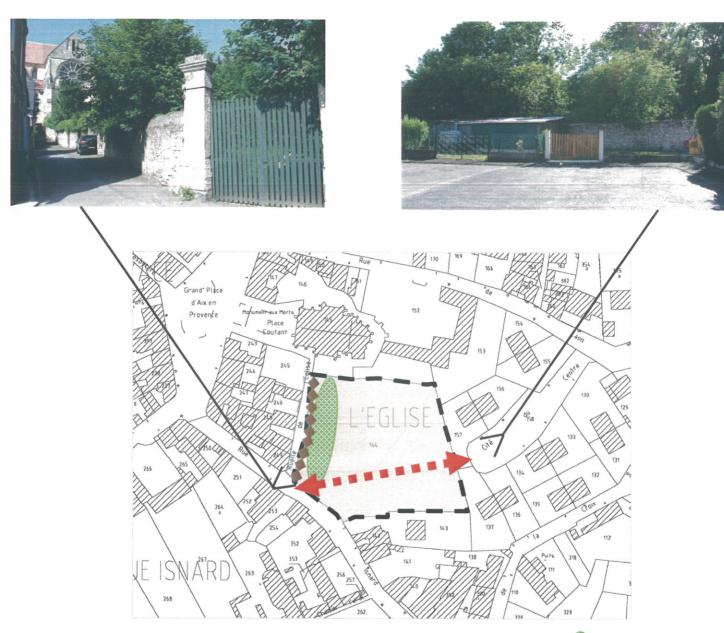
Les « orientations d'aménagement et de programmation » permettent de mettre en œuvre des actions ou opérations déterminées, dans certains secteurs.

Elles sont déterminées en application de l'article L. 123-1-4 du Code de l'Urbanisme, selon lequel : « dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements ».

Sont concernées :

- la parcelle n°144 située au lieu-dit « l'Eglise » en zone UA,
- la zone 1 AUh située au débouché du lotissement de l'allée du Sart l'Abbé,
- la zone 1 AUh située à l'arrière de la rue de la Canotte.

CHAPITRE 1 - La parcelle n°144 située au lieu-dit « l'Eglise » en zone UA





Périmètre concerné par les orientations d'aménagement et de programmation



Liaison entre la rue Isnard et la Cité du Centre



Mur en pierre à conserver



Espace destiné:

à l'aménagement de places de stationnement ouvertes au public,

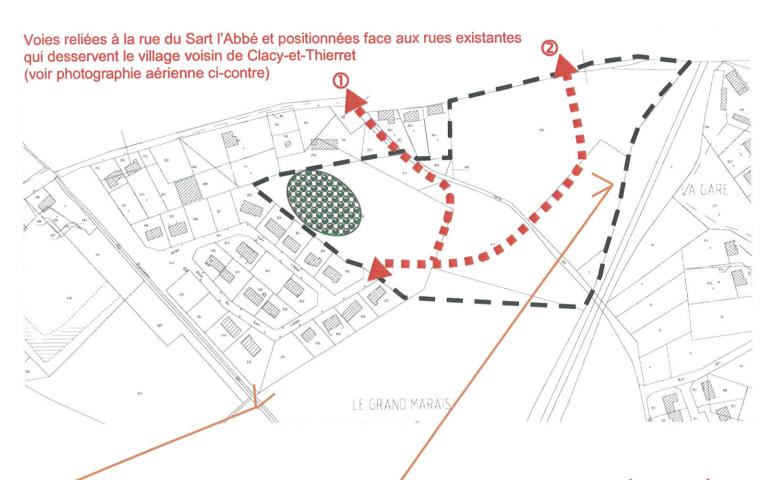
et au maintien d'une ouverture visuelle vers l'église



Tout projet devra comporter un caractère d'intérêt collectif (établissement présentant un intérêt général, services à la population,...); il pourra être accompagné, ou non, d'un programme de logements

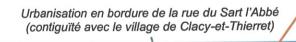
CHAPITRE 2 - A - La zone 1 AUh située au débouché du lotissement de l'allée du Sart l'Abbé







Lotissement de l'allée du Sart l'Abbé





Voie traversante, reliant l'allée du Sart l'Abbé à la rue du Sart l'Abbé en deux points distincts

(composition minimale des voies)



Préservation d'un espace paysagé à l'arrière du château d'eau Cabinet Urba-Services

CHAPITRE 2 - B - La zone 1 AUh située à l'arrière de la rue de la Canotte

